



Escroquerie de la part de l'ex-compagne de mon ami

Par **goursaud priscilla**, le **23/08/2009** à **21:48**

Bonjour, l'histoire est très compliquée mais je vais essayer d'être très brève. Il y a 7 ans mon ami vivait avec la mère de son fils depuis mai 2002 ils ont séparé, il vivait maritalement. Pendant leur relation il avait contracté un crédit revolving avec carte de crédit à réserve d'argent. Le contrat a été souscrit au nom de mon ami exclusivement sachant qu'ils ont pris à l'époque les revenus de chacun. Mais le remboursement est prélevé sur le compte de mon ami. À l'heure actuelle donc 7 ans plus tard son ex-compagne a délibérément fait changer l'adresse pour pouvoir continuer à son insu utiliser la carte donc la réserve de crédit. La société de crédit réclame donc à mon ami plus de 3000 euros suite à l'utilisation de la carte. Je vous précise que la carte est au nom de mon ami et que le contrat aussi. Nous voulons porter plainte contre elle mais la gendarmerie refuse faute de preuve car c'est elle qui a tout, donc nous avons demandé à l'organisme les papiers mais ils nous ont répondu qu'il faut porter plainte et que c'est à la gendarmerie de faire la demande. Que doit-on faire car au final c'est le serpent qui se mord la queue ? y'a-t-il un moyen de se retourner contre l'organisme de crédit ?